COMMUNE DE SAINT-THURIEN

*****

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

Etaient présents : Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Hélène CHARPENTIER, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.
Absent excusé : Flore MEFORT (pouvoir à Francine TAMIC).
Absent : Cédric JAULNEAU.
Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.
Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.
Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) Présentation de Quimperlé Communauté :
Sébastien MIOSSEC, président, a présenté Quimperlé Communauté aux élus. Le diaporama a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le 24 février 2021.
Questions des élus au Président :

- Stéphane POIRIER a demandé des explications au sujet de l'interdépendance avec LORIENT plutôt qu'avec QUIMPER. Sébastien MIOSSEC a répondu que les échanges étaient plus marqués avec LORIENT.
- Bruno JAFFRE a questionné sur la mise en souterrain des réseaux pour le déploiement de la fibre optique. Le Président a indiqué que la mise en souterrain des réseaux coûte plus cher et les travaux durent plus longtemps. L'aérien coûte moins cher et les travaux sont plus rapides.
- Bruno JAFFRE déplore également le manque de communication entre le déploiement de la fibre et le service d'eau de Quimperlé Communauté ; ce qui aurait permis de prévoir des gaines pour la fibre au moment des travaux de réfection du réseau d'eau. Sébastien MIOSSEC précise que ce n'est pas Quimperlé Communauté qui pilote les travaux liés à la fibre et que la coordination n'est pas toujours simple.
- Francine TAMIC le questionne au sujet de la mise en place d'un transport collectif pour les ados notamment durant les vacances scolaires pour se déplacer vers le bowling, la piscine, etc…comme un transport à la demande par exemple. Elle indique également qu'il y a une erreur sur le document au niveau des horaires de transport. Sébastien MIOSSEC répond que ce que paient les usagers représente environ 10 % du coût du service. Le service scolaire est étendu durant les vacances et les week-ends mais plutôt plus, effectivement, là où il y a du monde et plutôt moins là où il y en a moins. La communauté offre une desserte qui ne répond pas à 100 % des demandes mais qui existe. Si la demande évolue, la desserte peut être améliorée.
- Françoise GOLIES l'interpelle sur les problèmes que rencontrent la mairie pour inscrire les « anciens » pour la vaccination COVID. Sébastien MIOSSEC répond que c'est compliqué également pour RIEC. Il indique qu'il y a environ 6 000 personnes de plus de 75 ans sur le territoire et que la dotation hebdomadaire en vaccins s'élève à environ 250. Il devrait y avoir plus de vaccins à partir de fin mars. La vaccination va s'accélérer mais prendra du temps. Françoise GOLIES demande s'il est prévu un centre itinérant. Le Président répond que l'ARS y travaille mais qu'il n'a pas plus d'information pour l'instant.

Le bilan 2014/2020 de Quimperlé Communauté montre un fort développement de la Communauté avec une augmentation de 67 % des effectifs, de 85 % du budget et 10 compétences transférées.
Conclusion : Quimperlé Communauté a pris de l'envergure et « digère » toutes les compétences transférées. Une volonté de gouvernance qui associe les seize communes pour les années à venir et un besoin de pédagogie en direction des élus du territoire mais aussi en direction des habitants. « Tous les élus sont les ambassadeurs de Quimperlé Communauté et doivent faire remonter les problèmes… ».
Stéphane POIRIER demande si Quimperlé Communauté a des projets pour SAINT-THURIEN pour le mandat à venir. Sébastien MIOSSEC répond que les projets sont décidés par les Communes que Quimperlé Communauté accompagne (par des fonds de concours notamment). Christine KERDRAON indique que les projets de la Commune ont été remontés récemment à la Communauté d'Agglomération.
La présentation étant terminée, les élus remercient Sébastien MIOSSEC.

2°) <u>Avancement de grade – création de poste</u> :
Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Compte tenu de son ancienneté et de son grade détenu actuellement, assistant de conservation, Valérie GUILLEMENOT, responsable de la médiathèque, peut prétendre à un avancement au grade d'assistant de conservation principal 2ème classe depuis le 11 janvier 2021.
Le Maire propose à l'assemblée :

- de supprimer l'emploi d'assistant de conservation à temps non complet à raison de 17 h.30 hebdomadaires à la médiathèque,
- de créer un emploi d'assistant de conservation principal 2ème classe à temps non complet à raison de 17 h.30 hebdomadaires relevant de la catégorie B à la médiathèque à compter du 1er mars 2021.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 444.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,**
- **Vu le tableau des emplois,**

Décide :

- **D'adopter la proposition du Maire,**
- **De modifier le tableau des emplois comme suit :**

MEDIATHEQUE					
Emploi	**Grade**	**Catégorie**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Responsable de la médiathèque	**Assistant de conservation**	**B**	**1**	**0**	**17 h.30**
	Assistant de conservation principal 2ème classe	**B**	**0**	**1**	**17 h.30**

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

3°) <u>Désignation d'un élu référent en matière de formation</u> :
Le Maire informe l'assemblée de la demande de Quimperlé Communauté qui souhaite que chaque conseil municipal du territoire de la Communauté d'Agglomération désigne en son sein un référent en matière de formation des élus de ses communes membres. Elle précise que l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) a été retenue comme prestataire pour accompagner Quimperlé Communauté dans la mise en œuvre de ses actions de formation.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Christine KERDRAON en qualité d'élu référent en matière de formation.

4°) <u>Dénomination du stade municipal</u> :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer le stade municipal, situé Rue de Scaër à SAINT-THURIEN, « stade Jean-Pierre GAONACH ».

5°) <u>Motion de soutien</u> :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion de soutien qui suit au Collectif associations-syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux qui regroupe 26 organisations, à but non lucratif, de l'Economie Sociale et Solidaire en Bretagne et les organisations syndicales CFDT Santé-Sociaux du Finistère, CGT et SUD :
« L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons. Ils sont mobilisés et s'adaptent, parfois au risque de leur propre santé, pour assurer la protection et l'accompagnement des plus fragiles. La crise sanitaire met en avant l'ensemble de ces professionnels qui par leur engagement font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires.
Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots. Dans cette logique, le Ségur de la santé a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD. Ces dispositions vont dans le bon sens et sont légitimes mais, à ce jour, les professionnels des secteurs sociaux (protection de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs, petite enfance…) et médico-sociaux (handicap, services à domicile…) sont les grands oubliés de cette reconnaissance nationale.
Ainsi, par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300 € par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile. Cette inégalité est injustifiable pour des professionnels qui exercent le même métier, y compris chez un même employeur. Il est à noter que les salariés des services administratifs ne sont pas pris en compte dans le financement de certaines structures et ont été exclus de la « prime COVID ».
Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles. Leur capacité à assurer leur mission d'intérêt général est ainsi directement remise en cause.
Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux et compromettent les actions aux côtés des personnes les plus vulnérables.
En effet, au-delà des enjeux partisans, nous attendons un engagement fort de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'ensemble des élus pour qu'une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée. La réelle reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux passera par une politique sociale et budgétaire qui assure à ces différentes structures, y compris à leurs services administratifs, les ressources nécessaires à l'accompagnement des personnes les plus fragiles et une revalorisation cohérente des salaires. »

6°) <u>Quart d'heure de libre expression</u> :
a) Fabienne LE GALL indique que l'exposition d'un photographe est visible à compter de ce jour à l'ancienne poste.

b) Christine KERDRAON informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 23 mars à 20 heures.
c) Laurent MINTEC engage une discussion sur le transport.

La séance est levée à 20 h.55

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 25 février 2021
Le Maire,

Christine KERDRAON.